

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le

5 janvier

à

16 heures 30

Observations de M⁽¹⁾

Clôture de la première permanence
à 17h30

Aucune observation -

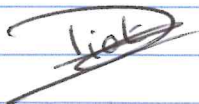
Modul LOGE CE



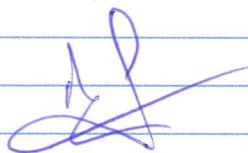
Avec le projet MAGEO, il me semble nécessaire que la partie non construite de la parcelle BHA soit mise en zone N et de supprimer la zone UE. Il est aussi souhaitable que les parcelles BR 180-181-182-183 et 184 soient en zone N. En effet quand on regarde les zonages PPRI et PPRT cela semble tout à fait logique de supprimer le zonage NL. J'espère que cette demande retiendra l'attention du commissaire enquêteur et des élus de la commune.

le 9 janvier 2026

Fabienne DIOT



A TRANSFÉRER SUR CELUI DU
PLU



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.